

***PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE***

**Séance du 25 juin 2013
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

Approuvé par le conseil d'administration en sa séance du 16 juillet 2013

Etaient présents :

Collège A
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université

M. Michel PROVANSAL
M. Jean-Paul CAVERNI
M. Didier LAUSSEL
Mme Elisabeth GUAZZELLI

Collège B
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Laurence FERAY
Mme Caroline MAURIAT
M. Claude FIORE
M. Olivier KERAMIDAS
M. Nicolas MORALES

Collège « BIATSS »
Mme Sabine NAPIERALA
M. Bernard BOURSON

Collège « Personnalités extérieures »
M. Jean-Jacques ROMATET

Etaient représentés :

M. Marc PENA	A donné pouvoir à Mme Elisabeth GUAZZELLI
M. Jean-Paul MOATTI	A donné pouvoir à Mme Elisabeth GUAZZELLI
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. Nicolas MORALES
M. Thomas CAVANNA	A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AGRESTI
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
Mme Catherine GINER	A donné pouvoir au Président
M. Christian LOUIT	A donné pouvoir à M. Jean-Philippe AGRESTI
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. Jean-Paul CAVERNI
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir au Président
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. Didier LAUSSEL

Etaient absents :

M. Niels BERNARDINI
M. Georges RELJIC
Mme Julie EL MOKRANI TOMASSONE
M. Sébastien TARIQ
Mme Solène MATTLIN

25 membres présents ou représentés



Etaient présents :

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Damien VERHAEGHE
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Vice-président du CEVU	M. Thierry PAUL
Vice-président du CS	M. Denis BERTIN
Vice-président Etudiant	M. Ahmed-Ali EL AHMADI
Vice-président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Directrice Générale des Services Adjointe	Mme Dominique ESCALIER
Directeur des Affaires Générales	M. Jean-Paul BONY

Directrice du SCD	Mme Anne DUJOL
Directeur du SUFA	M. Roland KAZAN
Directrice du SUJO	Mme Evelyne MARCHETTI

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR de Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Economie Gestion	M. Pierre GRANIER
IUT d'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
Polytech Marseille	M. Philippe DUMAS

Invités exceptionnels

Mme Marie MASCRET
M. Daniel DUPUY
M. Philippe DJAMBAZIAN
M. Bernard DIZAMBOURG
Mme Elisabeth GOIG

Le Président ouvre la séance à 14h20.

Le Président présente aux membres du conseil M. Jean-Jacques ROMATET, Directeur Général de l'AP-HM, élu en tant que personnalité extérieure membre du conseil d'administration de l'Université depuis le 26 février 2013.

I / Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration des 13 et 28 mai 2013

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

II / Actualités

1) Election de Mme Sophie LENGRAND-JACOULET à la Direction de l'IUT d'Aix-Marseille

Le Président informe les membres du conseil de l'élection de Mme Sophie LENGRAND-JACOULET à la Direction de l'IUT d'Aix-Marseille. Les 19 composantes de l'Université sont désormais installées et toutes pourvues d'un Directeur.

2) Inscription aux recrutements réservés ITRF - session 2013

M. VERHAEGHE indique que l'inscription aux concours correspondants aux recrutements réservés ITRF mis en place dans le cadre de la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique est ouverte du jeudi 13 juin au jeudi 4 juillet 2013 sur le site Internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3) Projet de Loi relatif à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche

Le Président rappelle que le projet de Loi relatif à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche a été adopté par le Sénat. Il est actuellement discuté en Commission mixte paritaire. Par ailleurs, un amendement visant la suppression de la procédure de qualification nationale par le Conseil National des Universités a été voté par le Sénat ; cet amendement est au cœur des débats ces derniers jours.

Mme MAURIAT confirme que ce sujet est très suivi.

M. BOURSON indique qu'une pétition en ligne invite la communauté universitaire à s'opposer à cet amendement. La CGT recommande aux Présidents d'université de signer cette pétition.

Le Président répond que les avis des Présidents d'université sur le sujet sont partagés. La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a choisi de ne pas se prononcer, afin que l'institution ne rencontre pas de dissensions internes. Le Président de la CPU a d'ailleurs demandé à ce que les Présidents d'université ne se prononcent pas non plus sur le sujet. Aussi, le Président BERLAND préfère ne pas émettre d'opinion sur cet amendement.

4) Vice-présidence chargée des Relations Internationales

Le Président indique que le Vice-président chargé des relations Internationales, M. Jean VIVIES a demandé à être déchargé de sa mission. La personne qui le remplacera sera élue lors du prochain conseil d'administration.

5) Accord-cadre de coopération scientifique et éducative entre l'Université d'Aix-Marseille, la municipalité de Wuhan et la Wuhan University of Technology

Le Président rappelle qu'un accord-cadre de coopération scientifique et éducative entre l'Université d'Aix-Marseille, la municipalité de Wuhan et la Wuhan University of Technology (WUT) a été signé. Il s'agit d'installer un campus sino-français en Chine, dans la ville de Wuhan. Une délégation chinoise comprenant des personnalités académiques, politiques et industrielles doit se rendre à Marseille du 8 au

10 juillet prochains, afin de prendre contact avec des représentants politiques locaux et des membres de la communauté industrielle de la région, notamment via la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence. En effet, au-delà du projet universitaire, il convient de mener une réflexion plus globale sur les liens qui peuvent se tisser entre Wuhan et le site d'Aix-Marseille.

6) Dégradation des locaux de l'Université

Un diaporama sur la dégradation des locaux sera présenté lors du prochain conseil d'administration.

III/ Dossier : Présentation des missions de Mme Marie MASCLET, Chargée de mission documentation, bibliothèques et publications

Mme MASCLET présente ses missions (Annexe n°01) qui se déclinent en trois grands axes : la documentation, les bibliothèques et les presses universitaires. Concernant la mission relative aux presses universitaires, Mme MASCLET constitue une interface entre le service commun des presses universitaires et les différentes instances de l'Université. Pour ce qui concerne les bibliothèques, les dossiers à traiter sont nombreux et son objectif principal vise à rationaliser les moyens au regard des besoins et des budgets. Mme MASCLET évoque notamment le fait que l'Université fait face d'une part à un coût excessif d'abonnement à la société d'édition Elsevier, ainsi qu'à l'augmentation récurrente des tarifs des éditeurs en général, et d'autre part à une diminution de son budget. Le choix des titres que l'Université est amenée à conserver est donc indispensable. Cependant, il faut faire attention à ne pas supprimer tous les abonnements imprimés gagés à la faveur des éditions numériques, car le coût de l'abonnement numérique dépend des abonnements imprimés en cours. Enfin, Mme MASCLET présente la situation et l'avenir de l'Open Access au sein de l'Université.

M. PROVANSAL demande si la notion de « m² de bibliothèque par étudiant » a encore un sens. Quel est ce ratio pour l'Université ? Concernant la base de données HAL, il note que cette base appartient au CNRS. Comment s'articule le dépôt électronique des thèses et cette base de données ?

Mme MASCLET répond que HAL est effectivement une UMS dont le CNRS est partie prenante. A ce jour, le projet de l'Université eu égard aux archives ouvertes ne concerne que la recherche effectuée au sein de l'Université, c'est-à-dire le dépôt d'articles et d'ouvrages des enseignants-chercheurs. L'outil STAR existe par ailleurs pour le dépôt des thèses en ligne.

M. CAVERNI remercie Mme MASCLET pour sa présentation. Il estime qu'il n'est pas normal, comme le soutenait Mme MASCLET, que l'Université paie pour lire ce que ses chercheurs écrivent. En outre, il est important que l'Etat soit le garant de la connaissance publique, d'où l'importance de l'open access.

Mme DUJOL présente le bilan du Service Commun de la Documentation (SCD) pour l'année 2012 (Annexe n° 02 et 03). L'année 2012 a été celle de la mise en place du SCD d'AMU et de la mise en place du conseil documentaire. Celui-ci s'est réuni pour la seconde fois la semaine précédente. Ont notamment été présentés lors de ce conseil le rapport d'activité de l'année 2012 et la charte de la documentation. Les deux missions majeures du SCD sont l'accueil des usagers et la gestion des documents. 85% des moyens alloués au SCD ont été dépensés pour acquérir ou donner accès à des ressources documentaires. En conséquence, dans le cadre du budget 2012 peu d'investissements ont été réalisés (par exemple en termes d'achat de mobilier ou de matériel informatique). Par ailleurs, dans la mesure où la documentation électronique en ligne s'adresse principalement aux enseignants-chercheurs et est généralement en anglais, elle insiste sur l'effort du SCD à maintenir et développer la documentation électronique en ligne en français à destination des étudiants. Si l'on pouvait craindre un déclin de l'activité pour 2012, il s'avère que cela n'a pas du tout été le cas ; le réseau des bibliothèques n'a pas démerité. Mme DUJOL remercie les personnels du SCD qui ont tenu bon malgré les conditions parfois difficiles.

Mme NAPIERALA souhaite savoir si les étudiants prennent part au fonctionnement des bibliothèques.

Mme DUJOL acquiesce et précise que l'ouverture des bibliothèques a longtemps pris appui sur l'emploi étudiant. Pour l'année 2012, l'emploi étudiant représente 7 801 heures de travail dont 1 000 heures environ en tutorat pour les formations documentaires, ce qui est un chiffre considérable.

M. BOURSON s'interroge sur les ETPT dédiés au SCD. Au cours de sa présentation, Mme DUJOL a mentionné 206 personnels pour 194 ETPT. Or, ORIGAMU identifie 73 ETPT pour cette fonction (diapositive n°7).

Mme DUJOL répond que M. BOURSON confond les personnels du SCD (dont celui des bibliothèques intégrées) qui s'élève à 194 ETPT et les ETPT déclarés pour les bibliothèques associés, qui s'élèvent effectivement à 73. Concernant le ratio « m² de bibliothèque par étudiant », Mme DUJOL peut donner un ratio bibliothèque par bibliothèque, mais ce type de ratio n'est pas forcément le reflet de la réalité car il ne tient pas compte de la migration des étudiants. En effet, les étudiants d'une composante peuvent être amenés à fréquenter les différentes bibliothèques de leur composante mais aussi celles des autres composantes. Le ratio que l'on peut donner serait donc celui des m² de bibliothèques (incluant les espaces dédiés aux magasins) pour tous les étudiants de l'Université. A cet égard, l'Université se situe dans la moyenne par rapport aux autres universités.

M. PROVANSAL remarque que la présentation de Mme DUJOL mentionne cinq secteurs : qu'en est-il de l'IUFM et de l'IUT faisant généralement l'objet du secteur « Autre » et pour lesquels des sites délocalisés sont assez nombreux?

Mme DUJOL répond que les bibliothèques de l'IUFM sont intégrées dans le réseau des bibliothèques du SCD et rattachées au secteur LSH. Les bibliothèques de l'IUT sont des bibliothèques associées. Pour une partie des sites où l'IUT est implanté, il n'existe pas de bibliothèques de l'IUT : les étudiants de l'IUT fréquentent les bibliothèques intégrées du SCD sur le site correspondant.

M. BOURSON demande ce qui laissait présager un déclin de l'activité du SCD en 2012.

Mme DUJOL répond que la fusion a nécessairement déstabilisé les équipes en place. La mise en place de l'équipe d'encadrement du SCD a demandé du temps. Il ne s'agit pas de la remise en cause du travail des personnels, mais des inconvénients liés à l'organisation du SCD en service unique, y compris la nécessité de passer des nouveaux marchés, de signer de nouvelles conventions, etc.

M. CAVERNI suppose que la situation s'est améliorée pour l'année 2013.

Mme DUJOL répond que beaucoup de choses restent à faire, notamment en termes d'unification des procédures. Elle rappelle que les cultures étaient très différentes selon les universités.

Le Président remercie Mme DUJOL pour sa présentation.

IV/ Présentation de l'activité du comité d'audit

Le Président du comité d'audit, **M. Bernard DIZAMBOURG**, présente l'organisation du dispositif de maîtrise de risques au sein de l'Université (Annexe n° 04). L'Université d'Aix-Marseille a mis en place un comité d'audit interne et une direction de l'audit interne. Elle est parmi les premières universités à avoir mis en place une démarche d'audit interne aussi structurée et importante. La démarche d'audit interne vise à améliorer l'efficacité de l'établissement, ainsi que la maîtrise et la diminution des risques permettant de ne pas mettre en danger l'Université. Il existe deux types de démarche d'audit interne : le type organisationnel et le type « processus ». Ces deux types d'audit peuvent se recouper. Le comité d'audit se réunit deux fois par an ; son rôle consiste à porter un regard extérieur sur la démarche d'audit de l'Université. Il arrête le plan d'audit et suit les missions effectuées. Ce regard externe du comité sur la qualité des audits menés est une plus-value pour l'établissement. Le comité d'audit estime à ce jour que les audits sont menés de façon professionnelle et que les recommandations effectuées permettront à l'Université d'Aix-Marseille de progresser.

M. DJAMBAZIAN présente l'activité de la Direction de l'Audit interne et du comité d'audit depuis 2012. (Annexe n°05) Quatre missions ont été menées en 2012 et deux sont achevées en 2013. Tous les audits menés ont donné lieu à des recommandations.

M. DIZAMBOURG note que l'audit sur l'« analyse du traitement des contrats entrants dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) des anciens périmètres de l'Université de Provence et de l'Université Paul Cézanne » est un audit de type « processus » qui est particulièrement intéressant pour l'Université car il permet de limiter les risques assez rapidement, contrairement à un audit externe qui interviendrait trop tard sur ce type de sujet. A propos de l'« Audit financier des

opérations du Contrat de Projet Etat Région (CPER) en cours, ou terminées récemment », M. DIZAMBOURG précise que la démarche d'audit n'est pas là pour freiner le développement de l'Université, mais au contraire elle doit permettre de développer une activité dans des conditions sécurisée. Il réitère que le comité d'audit estime que la démarche d'audit interne de l'Université est professionnelle et déjà bien engagée.

Le Président confirme qu'il envisage l'audit interne comme une démarche d'auto-vigilance qui ne vise pas à freiner les actions, mais à faire en sorte que les actions puissent être correctement menées dans la durée.

Mme MAURIAT souhaite savoir comment sont associés les membres du CHSCT à la démarche d'audit de l'Université. Cela est-il prévu, notamment dans le cadre du projet ORIGAMU ? Par ailleurs, elle n'a pas entendu que des personnels de l'Université faisaient partie du comité de suivi du dispositif de maîtrise des risques présenté par M. DIZAMBOURG.

M. DJAMBAZIAN répond que le comité de suivi du projet ORIGAMU est repris pour former le comité de suivi du dispositif de maîtrise des risques. Les personnels sont donc associés à travers les référents pour chaque fonction.

M. VERHAEGHE comprend que Mme MAURIAT s'interroge que les risques psycho-sociaux. Ces questions sont traitées par un comité du CHSCT dédié.

M. PROVANSAL s'interroge sur les risques liés au patrimoine immobilier de l'Université.

Mme MAURIAT demande si ces risques seront pris en charge dans les missions d'audit interne.

M. DJAMBAZIAN confirme que l'audit interne peut prendre en charge des risques autres que financiers. Ainsi, les risques liés au patrimoine pourraient faire l'objet de missions menées par la direction de l'audit interne.

M. VERHAEGHE ajoute que, concernant les risques liés à la sécurité et au patrimoine, l'audit interne pourrait effectivement travailler avec le CHSCT. Sinon, cela n'est pas nécessaire.

V/ Comptes financiers consolidés pour l'année 2012

Mme LECLERCQ présente ce point. (Annexe n° 06). Elle remercie les collaborateurs de l'agence comptable et de la DAF qui ont travaillé sur ce dossier, et insiste sur l'excellence de la collaboration avec les commissaires aux comptes. Dans le document présenté ce jour, par rapport au compte financier approuvé par le conseil d'administration du 28 mai, ont été ajoutés les éléments du compte financier concernant la filiale de l'Université, Protisvalor Méditerranée (PVM), dans laquelle l'Université détient des participations.

M. DUPUY intervient pour présenter le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes financiers consolidés (Annexe n° 07). Les grands équilibres des comptes sociaux de l'Université n'ont pas été bouleversés par l'ajout des chiffres de la filiale. Dans la continuité de la présentation des comptes financiers qui a eu lieu le 28 mai, les commissaires aux comptes réitèrent pour les comptes consolidés la certification avec une réserve pour limitation.

Mme LECLERCQ rappelle qu'il ne s'agissait pas seulement d'ajouter les éléments de la filiale, mais d'un travail plus complexe et plus fin. Elle précise que la société PACAVALO et la SATT n'ont pas été retenues pour ces comptes consolidés. Le poids de PACAVALO représentait un élément négligeable, d'autant plus que l'Université n'y détient pas la majorité des parts et que cette société en voie d'extinction n'a pas eu une activité importante en 2012. Quant à la SATT, l'Université ne détient pas le minimum de pourcentage de droit de vote requis pour que ses résultats apparaissent dans les comptes consolidés de l'Université.

Mme MAURIAT demande quelle est la participation de l'Université dans le capital de PVM.

Le Président répond que l'Université détient 77% des parts de la filiale PVM.

Le conseil d'administration approuve les comptes financiers consolidés de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2012 par 22 voix pour et 3 abstentions. (Annexe n° 08)

M. PROVANSAL s'interroge sur le récapitulatif des régularisations 2012 (en page 14 du document) et notamment sur le report à nouveau qui s'élève à 15 881 074€. Est-ce un choix de prélever cette somme sur la réserve ?

Mme LECLERCQ répond que, lors de la préparation du compte financier de l'Université, l'agence comptable a procédé à des opérations en corrections d'erreur. Ce sont des opérations qui autorisent à puiser sur le report à nouveau. Il s'agit principalement de l'inventaire physique du matériel de l'Université de Provence (pour 13 446 921€). L'inventaire physique oblige à sortir des éléments de l'actif ; il s'agit d'éléments qui n'ont plus lieu d'être. Cela implique de réaliser des écritures et de passer par le report à nouveau. Il faut donc modifier les comptes en réserve par ces opérations de report à nouveau.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de ce report à nouveau au compte 106822 « Réserves ».

M. BOURSON demande si cela a un coût pour l'Université.

Mme LECLERCQ répond que cela n'a pas d'impact financier. Il s'agit en réalité d'une modification de la présentation du haut du bilan. On réduit les classes 1 et 2 à concurrence des sorties d'actif faisant suite à la constitution de l'inventaire physique du matériel de l'université de Provence. La régularisation s'opère par le report à nouveau, ce qui permet ainsi de mesurer le patrimoine réel de l'Université.

Le Président conclut que cela ne coûte rien à l'Université. Il revient sur la problématique des 7 M€ de recettes n'ayant pas pu être affectés à ce jour. Il suppose que si toutes les sommes ne sont pas affectées, elles viendront s'ajouter aux ressources de l'Université.

Mme LECLERCQ répond que l'agence comptable estime que le montant qui aura un impact sur le résultat s'élève à 2 M€. Par ailleurs, un groupe de travail réunissant la DAF et l'agence comptable a été créé pour suivre la question de l'affectation des recettes. La DPIL-DDD et la DRV seront associées à cette réflexion.

Le Président demande à partir de quel moment il sera possible de considérer que ces 2 M€ n'auront pas été affectés.

Mme LECLERCQ répond qu'il y aura toujours des recherches ; l'on pourra estimer que ces 2 M€ seront disponibles au cours du dernier trimestre 2013.

M. DUPUY confirme qu'il est important de mettre en place une procédure qui permette d'éviter cette perte d'information. En effet, des sommes non affectées ont déjà été constatées en 2013. Il ne faudrait pas avoir à recommencer de type de recherche tous les ans.

Mme LECLERCQ insiste donc sur l'importance de la remontée d'information vers la DAF et l'agence comptable notamment pour ce qui concerne les conventions impliquant des recettes pour l'Université.

VI / Nomination de deux chargés de mission auprès du Vice-président du conseil scientifique

Le Président rappelle que six chargés de mission assistent actuellement le Vice-président du CEVU dans sa mission. Il s'agit ici de nommer deux chargés de mission qui assisteront le Vice-président du conseil scientifique. Un troisième chargé de mission sera nommé prochainement pour constituer le premier relais entre la gouvernance et les directeurs d'unités de recherche.

M. Nicolas MORALES est nommé chargé de mission « Recherche et relations internationales ».

M. Ivan DEKEYSER est nommé chargé de mission « Investissement d'avenir hors A*MIDEX ».

VII/ Récapitulatif trimestriel (2^{ème} trimestre 2013) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

M. VERHAEGHE présente le récapitulatif trimestriel des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au cours du 2^{ème} trimestre 2013. (Annexes n°09 et 10).

M. PROVANSAL remarque que beaucoup de conventions de mise à disposition de locaux sont présentées dans ce récapitulatif. Il demande quelles sont les conditions d'assurance de ces locaux mis à disposition.

M. VERHAEGHE répond que dans le cadre des locations de locaux de l'Université, le demandeur est censé présenter une attestation d'assurance.

M. PROVANSAL rappelle que le Rectorat est son propre assureur (en appliquant la pratique de l'Etat) ; il se demande si l'Université pourrait avoir le même type de mutualisation pour certains risques.

M. BONY indique qu'un nouveau marché d'assurance doit être passé d'ici la fin de l'année 2013 pour couvrir l'Université dans son ensemble, car un seul périmètre était concerné par un marché avant la fusion. L'assurance qui couvre encore ce périmètre concerne la responsabilité civile et l'assurance pour les véhicules, pour le rapatriement des personnels et des étudiants en cas d'accident, pour certains biens sensibles tels que les serveurs informatiques. L'assurance des bâtiments est quant à elle très onéreuse. Il appartiendra à la gouvernance de déterminer les modalités de la politique d'assurance de l'Université.

VIII/ Présentation des expertises des projets immobiliers du CPER 2007-2013 (Suite)

M. ISAR et **Mme GOIG** présentent ce point. (Annexe n° 11). Les projets suivants sont présentés :

- Dossier d'expertise Cafétéria Montperrin (Annexe n° 12)
- Dossier d'expertise modificative Océanomed (Annexe n° 13)
- Dossier d'expertise modificative Marseille Nord « Développement de la Formation et de la Recherche Saint-Jérôme » (Annexe n° 14)
- Dossier d'expertise modificative Infectiopôle (Annexe n° 15)

Concernant le projet Océanomed, **le Président** note que la récupération la TVA permet d'être rassuré pour ce qui est de l'équipement du bâtiment.

Mme GOIG confirme que la récupération de la TVA permet d'équilibrer l'aspect équipement de ce dossier et de transmettre au FEDER un dossier équilibré.

Mme MAURIAT s'interroge sur la situation juridique du terrain et du bâtiment.

Mme GOIG indique qu'il s'agit d'une propriété de l'Etat qui, via France Domaine, a mis en place un processus de conventionnement pour l'ensemble des sites universitaires à la fois pour les bâtiments et le foncier.

Le Président confirme qu'il s'agit bien de la propriété de l'Etat et que l'Université bénéficie d'une convention d'affectation. Pour les bâtiments qui sont partagés avec d'autres établissements publics, il s'agit donc aussi de définir comment les charges doivent être réparties.

M. PROVANSAL demande qui est le propriétaire pour la « Station Marine d'Endoume » (projet Océanomed).

Mme GOIG répond que les bâtiments 1, 2, 3 et 4 appartiennent à l'Etat.

Sur le projet concernant Marseille Nord – Saint-Jérôme, **M. PROVANSAL** s'interroge sur la situation de l'École Supérieure de Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Mme GOIG répond que ce projet donne lieu à une expertise spécifique. Le projet n'étant pas finalisé, il n'est pas présenté ce jour et l'expertise sera présentée en fin d'année.

M. PROVANSAL déplore le fait de ne pas avoir reçu le document relatif à l'Infectiopôle en amont du conseil.

Le Président répond que le document sera rapidement envoyé aux membres du conseil.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les dossiers d'expertises présentant les programmes :

- Cafétéria Montperrin
- Océanomed
- Marseille Nord « Développement de la Formation et de la Recherche Saint-Jérôme »
- Infectiopôle

Le conseil d'administration sollicite de l'Etat la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Le conseil d'administration autorise la transmission des dossiers d'expertise pour instruction au rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille.

IX/ Plan de sécurité relatif au campus de Saint-Charles

Le Président indique qu'une réflexion majeure a été menée sur la question de la sécurité sur les campus de l'Université, et notamment le site Saint-Charles.

M. ISAR indique que la question de la sûreté des sites universitaires et de la sécurité des biens et des personnes sur les campus est désormais prioritaire. Le préfet de police a d'ailleurs été rencontré, ainsi que les commissaires de police compétents sur les différents sites où l'Université est implantée et la question de la sûreté doit être prise très au sérieux. Il présente le plan de sécurité relatif au site de Saint-Charles pour information (Annexes n° 16 et 17). Ce plan est le fruit d'un travail collectif et est une réponse au fait que le site de Saint-Charles est perçu comme une partie de ville ; on y rencontre ainsi quotidiennement des enfants et des promeneurs, ce qui s'explique par le fait que le site est difficile à fermer, ce qui renforce les problèmes de sécurité rencontrés.

Le Président indique que ce dispositif a préalablement été présenté en CHSCT. Le plan relatif à la sécurité du site Schuman sera présenté en conseil d'administration de juillet.

Mme MARCHETTI insiste sur le fait que les agressions et vols sur Saint-Charles se font généralement sans effraction, car les personnes extérieures ont accès au site. Elle mentionne un passage facile d'accès à l'arrière du site.

M. ISAR répond que cette zone à risque a été signalée lors du travail préliminaire. Les causes d'insécurité sont multiples. Les actions seront mises en œuvre avec le concours des personnels et usagers du campus.

M. BOURSON indique que M. PONS a reçu une délégation de la CGT. Les personnels ont remarqué la présence de nombreuses caméras sur le site ; cela les intrigue et ils se sentent regardés. Il est nécessaire de communiquer sur la présence de ces caméras. Par ailleurs, la CGT avait demandé que des appariteurs soient affectés aux amphithéâtres du site, pour que ceux-ci ne soient pas des lieux de passage. M. BOURSON demande si des rencontres sont prévues avec le comité de quartier concerné, car il s'agira de demander aux habitants du quartier de prendre de nouvelles habitudes. Les étudiants via les associations étudiantes pourraient rencontrer les élèves des établissements d'enseignement secondaire des environs pour expliquer que l'Université n'est pas un terrain de jeu mais un lieu d'étude. Il insiste aussi sur l'importance d'impliquer les personnels dans ce plan de sécurité, car cela fait partie de la vie professionnelle.

M. PONS répond qu'il y a effectivement la volonté que les personnels du site s'approprient le projet et qu'il est prévu de communiquer sur ce dossier. Une réunion se tiendra en juillet réunissant l'ensemble des acteurs de ce plan de sécurité. Il existe un consensus sur le fait qu'il faut fermer le site de Saint-Charles. Néanmoins, au moment où le site sera fermé, il faudra être crédible. Le site ne sera donc fermé que lorsque l'Université sera en mesure de faire respecter cette fermeture. Les travaux sont prévus à la rentrée, avant la fin de l'année civile. Concernant le principe d'affecter des appariteurs aux amphithéâtres, cela est prévu dans le cadre d'ORIGAMU avec éventuellement deux postes destinés à cette mission. Concernant la mise en place de caméras supplémentaires, M. PONS indique qu'elles seront évidemment indiquées. Il rappelle qu'il existe un fort sentiment d'exaspération des personnels par rapport à la situation actuelle. Le travail de communication extérieure sera aussi majeur. L'UFR travaillera avec les responsables des établissements d'enseignement secondaire. Il faudra aussi informer

les habitants qui traversent le site, et qui ne sont pas en cause pour ce qui est de la sécurité du site, que cette traversée ne sera néanmoins plus possible. Le travail se fera aussi avec la police, qui effectue déjà des rondes autour du site et a procédé à des interpellations suite à des flagrants délits. Dans ces quelques cas, il s'est avéré que les élèves des établissements d'enseignement secondaire des environs étaient en cause.

M. PROVANSAL reconnaît que de nombreux projets sont prévus dans ce plan de sécurité. Il déplore que trop souvent, le sujet de la sécurité soit traité en dernier lieu, alors que la prévention est essentielle. Les mesures de sécurité doivent aussi être pensées en tenant compte des particularités locales et en informant tous les acteurs. En outre, lorsqu'on mentionne une augmentation des agressions, il faut être factuel, car l'imprécision alimente les rumeurs. Il rappelle que le Centre de Thermodynamique et de Micro calorimétrie du CNRS a été squatté pendant quelques années près du site de Saint-Charles. Par ailleurs, certaines mesures doivent prendre en compte d'autres contraintes, telle que l'éclairage, qui certes coûte peu, mais se heurte à la problématique du développement durable.

Le Président n'a pas comptabilisé les incidents sur ce campus, mais cette présentation d'un plan de sécurité n'est pas effectuée sans raison. Les mesures présentées vont être mises en œuvre ; cela aura un coût pour l'Université. Ce coût sera inclus dans la décision budgétaire modificative qui sera présentée lors du prochain conseil d'administration.

M. PONS précise que cinq agressions sur des personnes ont eu lieu depuis le début de l'année 2013 sur le site de Saint-Charles, certaines ayant conduit à des arrêts de travail. Il ne s'agit pas de rumeurs et il est urgent de mettre en place des solutions, tout en étant crédible. Par exemple, dans la configuration actuelle du site, il n'est pas possible d'empêcher des scooters d'accéder au site. Cependant, mettre en œuvre les mesures présentées aura d'importantes conséquences.

M. CAVERNI, qui s'est jusqu'ici tenu à un devoir de réserve pour les affaires concernant l'ancienne l'Université de Provence, indique n'avoir jamais été au courant d'un squat sur le site de Saint-Charles.

M. PONS précise que le Centre de Thermodynamique et de Micro calorimétrie, qui appartient au CNRS, ne se situe pas sur le site de Saint-Charles, mais à l'extérieur.

M. HERMES confirme qu'il s'agit d'un ancien laboratoire du CNRS dans la rue du 141^{ème} RIA.

M. PROVANSAL répond qu'il s'agissait d'un élément de contexte.

Le Président conclut qu'il s'agit d'une problématique traitée avec beaucoup de détermination. Ce plan a été approuvé par le CHSCT. Les financements seront inclus dans la décision budgétaire modificative présentée en juillet et le plan de sécurité concernant le site de Schuman, qui a déjà été approuvé par le CHSCT, sera aussi présenté en juillet.

X/ Guide de l'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE)

M. PAUL présente ce point. Un premier texte avait été présenté en CEVU en octobre 2012 et abandonné lors du CEVU suivant. Un groupe de travail avait alors été constitué pour créer le guide de l'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants de l'Université d'Aix-Marseille. Ce groupe a réuni des enseignants-chercheurs et des étudiants tous les quinze jours pendant six mois. Ce dossier a fait l'objet de quatre présentations en CEVU. Le guide est constitué d'un guide de référence et d'un guide opérationnel ; il a été largement approuvé par le CEVU après de nombreuses discussions. (Annexe n° 18)

Mme MAURIAT s'interroge sur la composition de la commission de suivi et demande comment seront désignés les enseignants-chercheurs représentant chaque secteur. Il faudra prendre en compte les différences entre les formations au sein des secteurs et leur spécificité.

M. PAUL répond que le comité de suivi compte 18 membres dont 15 membres élus au CEVU. Les 6 enseignants-chercheurs sont donc des élus du CEVU.

M. EL AHMADI insiste sur un fait important ; il s'agira de travailler en concertation et dans un esprit de dialogue entre les enseignants-chercheurs, les personnels et les étudiants aux niveaux des formations, des composantes et en central. Un chargé de mission fera le relais entre les différents niveaux.

M. BOURSON n'est pas particulièrement favorable au fait que les étudiants aient un droit de regard sur les enseignements. Il remarque que les réponses apportées à cette problématique sont différentes selon les universités ; le comité de suivi n'existe pas dans tous les établissements qui mettent en place une telle démarche. Il n'existe pas de cadre national pour traiter cette question. La CGT espère qu'il sera remédié au manque d'uniformité à l'échelle nationale. Par ailleurs, le dispositif décrit pour l'Université d'Aix-Marseille s'apparente à une usine à gaz.

M. EL AHMADI ne peut pas laisser dire que les étudiants n'auraient pas droit de regard sur les formations qu'ils reçoivent. Le fait d'évaluer les enseignements est tabou en France, alors que l'étudiant est le premier à bénéficier des services offerts par l'Université, donc à en connaître les avantages et les inconvénients. Ce sont les étudiants qui peuvent faire part de leur expérience. Il était donc nécessaire de mettre en place un système permettant cette remontée d'expérience.

M. PAUL conteste le fait que ce dispositif constituerait une usine à gaz. Le premier texte était effectivement trop vague. Ici, les propositions sont très précises. Si l'on peut avoir l'impression que le dispositif est compliqué, il assure que les procédures sont néanmoins facilement applicables.

Mme MAURIAT estime que la mission du coordinateur EFEE qui sera mis en place au niveau des composantes demandera beaucoup de temps aux enseignants-chercheurs qui en auront la charge. Comment sera valorisée cette mission ?

M. PAUL répond que les coordinateurs EFEE auront effectivement beaucoup de travail. Cette responsabilité pourrait être éligible à la Prime de Responsabilité Pédagogique, à l'appréciation des composantes.

Mme MAURIAT estime qu'il ne faudrait pas que les enseignements en contrôle continu et les évaluations des étudiants sur ces enseignements se chevauchent, et ce, afin d'éviter toute sorte de pression des étudiants vers les enseignants ou inversement.

M. PAUL répond qu'il faut effectivement éviter les pressions des uns sur les autres. Pour ce faire, il faudra déterminer les bonnes dates d'évaluation avec la composante.

Mme MAURIAT demande quel est le calendrier relatif à cette évaluation.

M. PAUL répond qu'une première commission provisoire se tiendra dans les prochains jours. Le calendrier sera défini à ce moment-là. Le travail portera d'abord sur les licences. Il est possible que l'Université doive modifier son offre de formation ; il est donc important de disposer rapidement d'éléments de bilan sur les licences.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le Guide de l'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE).

XI/ Tarifs de Formation Continue pour les diplômes nationaux - vague 2

M. PAUL présente ce point. Il s'agit des tarifs de la formation continue pour la composante Polytech (Annexe n°19). Ces tarifs correspondent aux fourchettes validées lors du dernier conseil d'administration. Les tarifs relatifs à l'UFR de Médecine n'ont pas pu être présentés ce jour car ils ne respectaient pas tous les fourchettes inférieures. Ils seront donc présentés en juillet.

M. PROVANSAL demande combien d'étudiants sont concernés par la formation continue pour Polytech.

M. PAUL ne connaît pas la réponse et propose d'y répondre ultérieurement.

M. BOURSON estime que ces tarifs sont excessifs.

D'après une étude réalisée sur l'activité « formation continue » de l'Université d'Aix-Marseille dans le cadre de la phase 3 du projet ORIGAMU, **le Président** répond qu'en matière de chiffre d'affaires par heure stagiaire, l'Université d'Aix-Marseille est en 59^{ème} position sur 83 universités qui réalisent de l'activité au titre de la formation continue.

M. BOURSON répond que ces tarifs sont élevés pour ceux qui ne sont pas aidés.

Dans le cadre de la commission sur les congés de formation, **Mme MAURIAT** s'interroge sur la prise en charge des frais de formations des personnels de l'Université qui suivent des formations dans des universités qui envoient elles-mêmes des stagiaires à l'Université d'Aix-Marseille. Une réflexion entre les universités serait intéressante concernant ces frais payés d'une université à l'autre.

M. VERHAEGHE confirme que l'Université doit prendre en charge de nombreux coûts dans le cadre de la formation des personnels : le salaire de l'agent, le salaire du personnel remplaçant et le coût de la formation. Néanmoins, une réflexion dans le cadre d'échanges de personnels en formation entre les universités serait très compliquée à mettre en œuvre.

Le Président précise qu'il reviendra prochainement sur la question de cette commission sur les congés de formation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins une abstention les tarifs de la formation continue pour l'année 2013-2014 (seconde vague).

XII / Diplômes d'Université

M. PAUL présente la première vague des Diplômes d'Université (DU) pour la rentrée 2013-2014. Dans le cadre de la campagne d'habilitation des DU de l'établissement, le CEVU a émis un avis favorable pour 59 formations. La procédure d'examen des DU a été harmonisée. Les navettes entre les examinateurs des DU et les responsables de formations étaient dues à l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- le taux minimal d'enseignements devant être effectués par des titulaires de l'Université était trop faible,
- le DU était redondant ou trop impliqué avec un autre DU,
- le modèle économique du DU n'était pas viable.

La prochaine vague de DU sera présentée au prochain conseil d'administration.

Mme NAPIERALA remarque que de nombreux DU présentés dans le document ont reçu un avis du CEVU favorable « sous réserve de modifications ».

M. PAUL répond que l'avis favorable sous réserve de modification concerne des modifications mineures qui n'ont rien à voir avec les motifs énumérés précédemment.

M. PROVANSAL demande ce qui justifie le coût si élevé, soit 22 000 €, du DU de l'IAE intitulé « MBA Change and Innovation ».

M. PAUL répond que ce DU est un MBA accrédité par l'association des MBA. Cette formation est très dense en termes de volume horaire et fait appel à de nombreux professionnels. Le tarif de ce DU s'aligne sur celui des MBA.

M. PROVANSAL estime que cela pose la question sous-jacente de la valeur du DU par rapport à un diplôme national ou international. Avec un tarif de 22 000 €, on peut supposer que ce DU détient une valeur ajoutée considérable. Le MBA demande une accréditation spécifique ; cela entre en contradiction avec la logique d'une Université qui propose des Masters dont les cours sont dispensés par des enseignants-chercheurs.

M. PAUL répond que l'IAE est un institut très bien reconnu en France qui fonctionne avec des diplômes nationaux et des DU dont ce MBA. Dans les écoles de management, les MBA (qui sont des DU) ont un effet d'attraction très fort sur les étudiants, parfois plus fort que celui des diplômes nationaux.

M. KERAMIDAS indique que l'IMPGT propose un DU du même type. Dans le domaine du management, l'Université est concurrencée par les écoles de commerce. Il faut donc respecter certaines conditions de qualité et il est nécessaire de s'aligner sur les tarifs pratiqués, compte-tenu de ce que cela impose d'assurer ces formations.

M. BOURSON rappelle que la CGT s'oppose aux DU, car un diplôme qui a un coût et une valeur échappe à ce qu'est un diplôme national.

M. PONS répond qu'il faut comprendre qu'en l'espèce, il s'agit d'un autre monde par rapport à l'Université. L'IAE est un institut attractif et le coût de ce DU n'est pas si élevé par rapport à celui des

formations des écoles de commerce. Ce DU est même relativement peu cher pour le label qu'il confère, par rapport à ce que l'on trouve dans le domaine. Les étudiants qui bénéficient de cette formation estiment qu'ils en ont pour leur argent et ce type de DU ne manque pas de public. Cela peut paraître choquant, mais c'est la réalité.

Le Président ajoute que si l'Université n'est pas vigilante, elle peut perdre des enseignants-chercheurs et des étudiants. Les Universités françaises ne sont pas assez internationalisées. Or, l'internationalisation a un coût. Soit l'Université veut garder sa place, soit elle la laisse aux autres.

Mme MAURIAT demande s'il a été vérifié que les DU ne recouvrent pas les prérogatives des diplômes nationaux.

M. PAUL acquiesce.

Le Président ajoute que cette discussion sur la compétitivité des universités reviendra. Il faut être attentif que les DU ne coûtent pas à l'Université. Les services publics doivent aussi être vigilants à ce que leurs tarifs correspondent à ce que les services dispensés leur coûtent. L'Université ne devrait pas dépenser pour les DU des moyens qui sont destinés aux diplômes nationaux.

Le conseil d'administration approuve par 21 voix pour et 4 absentions la liste des Diplômes d'Université proposés par l'Université d'Aix-Marseille pour la rentrée 2013-2014 (vague 1). (Annexe n° 20)

XIII/ Capacités de médecine

M. PAUL rappelle que la capacité de médecine est un diplôme qui confère non pas la qualification de spécialiste mais une compétence supplémentaire accompagnée d'une reconnaissance de la profession. La capacité de médecine se déroule sur un ou deux ans. L'Université propose une douzaine de capacités de médecine. Il s'agit ici d'approuver la transmission aux instances ministérielles des dossiers correspondant à deux capacités de médecine : la capacité d'Allergologie et la capacité de Médecine d'urgence, sachant que la capacité de Médecine d'urgence fermera au terme de l'année 2013-2014 et sera remplacée par un DES ou un DESC.

Le Président précise que la capacité est une compétence reconnue par l'ordre et qui est parfois nécessaire pour exercer certaines parties d'une activité médicale. C'est donc une compétence reconnue nationalement.

M. BOURSON demande si cette capacité s'ajoute au cursus normal.

Le Président acquiesce. La capacité d'allergologie est facultative, mais la capacité de médecine d'urgence est obligatoire.

Mme NAPIERALA s'interroge sur la fermeture de la capacité de Médecine d'urgence au terme de l'année 2013-2014.

Le Président répond qu'il s'agit d'une fermeture nationale.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la transmission aux instances ministérielles des dossiers correspondant à deux capacités dispensées par l'UFR de Médecine (capacités d'Allergologie et de Médecine d'urgence). (Annexe n° 21)

XIV/ Conditions générales de recevabilité des demandes d'exonération des droits d'inscription

M. PAUL indique que le décret n° 84-13 du 5 janvier 1984, qui prévoit une exonération de plein droit des droits de scolarité pour les boursiers de l'Etat et pour les pupilles de la nation (article 2), dispose que « peuvent en outre bénéficier de la même exonération les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non compris les personnes mentionnées à l'article 2 ». L'exonération porte sur les « droits de scolarité ». Les droits de scolarité

incluent les droits au diplôme, la participation au financement du SCD et du FSDIE. Le droit de médecine préventive est le seul payé par les boursiers et pupilles. Le critère d'exonération proposé est le suivant : « Difficultés financières avérées compromettant la poursuite d'études ». Ce critère sera évalué sur la base de l'avis obligatoire de l'assistance sociale et de la prise en compte de l'assiduité et de la progression. Ce critère est applicable aux droits de scolarité et aux frais de formation des diplômes nationaux et des DU (après avis de la composante).

M. BOURSON et **Mme MAURIAT** sont gênés par le terme « progression ».

M. PROVANSAL estime que l'on peut faire face à des situations sociales fortement dégradées. Que met-on derrière les termes « assiduité » et « progression » ?

M. PAUL répond que les scolarités de composantes disposent d'un outil permettant de faire une expertise sur ces deux domaines, via les relevés de notes et les défaillances aux examens notamment.

M. BOURSON estime que cela met en difficulté les étudiants salariés.

M. PAUL répond que les dossiers d'exonération peuvent ne pas être très convaincants sur l'aspect financier ou simplement parce que le projet pédagogique de l'étudiant n'est pas clair.

M. BOURSON demande s'il existe un schéma de progression prédéfini.

M. PAUL répond que chaque composante dispose de sa propre grille. Il ne faut pas trop préciser cela pour laisser une marge d'appréciation et ne pas exclure certains cas. Il faut aussi faire confiance aux composantes. Sur la situation financière, c'est le revenu fiscal des parents ou de l'étudiant qui sert de justificatifs pour les ressources. La composante sait qu'elle doit prendre ces éléments en compte.

Mme MAURIAT s'inquiète que le terme « progression » soit interprété dans un sens trop strict.

M. PROVANSAL répond que ce critère revient à refuser les parcours incohérents à ceux qui n'en ont pas les moyens.

M. PAUL répond que cela peut aider la personne.

Mme MARCHETTI ajoute que si l'étudiant n'a pas de projet pédagogique, ce refus peut l'inciter à travailler sur son projet. S'il n'y a pas de démarche sur le projet d'étude, on peut se poser des questions sur les motivations de l'étudiant.

Le conseil d'administration approuve par 21 voix pour et 4 absentions les conditions générales de recevabilité des demandes d'exonération des droits d'inscription.

XV/ Complément grille tarifaire SUFLE (ex-SCEFEE)

M. PAUL indique qu'il s'agit des tarifs de trois formations non diplômantes proposées par le SUFLE au titre du périmètre de l'ex-SCEFEE. Une première partie avait déjà été présentée et approuvée lors du conseil du 23 avril. Il s'agit donc ici de tarifs complémentaires.

M. BOURSON demande si ces tarifs correspondent aux tarifs approuvés précédemment en conseil d'administration.

M. PAUL acquiesce.

Le conseil d'administration approuve par 22 voix pour et 3 absentions le complément apporté à la grille tarifaire correspondant aux formations non diplômantes du périmètre ex-IEFEE du SUFLE. (Annexe n° 22)

XVI/ Avis de la Commission FSDIE-Projets du 30 mai 2013

M. EL AHMADI présente les avis de la Commission FSDIE-Projets en date du 30 mai 2013. Cette commission a émis un avis favorable pour 12 projets sur 14 présentés. Deux projets seront réexaminés ultérieurement.

M. AGRESTI ajoute qu'il a sollicité l'avis de la Commission FSDIE pour le renouvellement de la carte culture pour l'année 2013/2014. La commission a donné un avis favorable à l'attribution de la somme de 30 000 € dans le cadre du renouvellement du dispositif de la carte culture pour l'année universitaire 2013/2014. De nouveaux partenaires ont été ajoutés au dispositif couvert par la carte culture. Mme FLICKER fera prochainement le bilan des premiers mois d'expérience de la carte culture. Des éléments restent à améliorer, notamment en termes de communication et d'offre. Concernant le FSDIE lui-même, on remarque une forte augmentation des projets présentés et de l'utilisation du FSDIE, ainsi que l'amélioration de la structure des projets. Cela signifie que la politique menée depuis la création du FSDIE a porté ses fruits. Par ailleurs, le premier FSDIE-Social s'est récemment tenu ; 11 demandes sur 13 ont reçu un avis favorable.

M. EL AHMADI tient à préciser que c'est l'une des rares commissions lors de laquelle tous les membres avec voix délibérative étaient présents. Cela est très appréciable.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les avis de la Commission FSDIE du 30 mai 2013. (Annexe n° 23)

XVII/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2013



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND